

Syndicat des employées et employés de la Société des casinos du Québec - CSN

28 août 2020

**Aux membres de l’unité générale**

Bonjour,

1. Nous sommes en train de finaliser avec l’employeur la lettre d’entente sur l’«assignation secondaire» vers les postes Covid. Cette lettre permettra à des employés non éligibles normalement aux postes Covid d’y être assignés afin de combler leurs heures de travail.

2. Pour les assurances, les employés occasionnels qui auraient obtenu leur statut TPHV en avril verront leur statut reconnu à partir du 3 août. Ce changement sera effectif sur la paie du 10 septembre (les employés pourront se faire rembourser des sommes dépensées depuis le 3 août). Morneau-Shepell communiquera avec les employés concernés.

3. Le nouveau comité «Hygiène+» s’est réuni une 4e fois cette semaine. Voici un résumé :

a) Malgré ce qu’en pense l’employeur, nous maintenons que les employés doivent pouvoir enlever leur masque dans la salle de repos durant leur pause lorsque la distanciation physique (2m) est respectée, quitte à installer des pare-haleines comme à la cafétéria.

b) Nous constatons actuellement un manque de transparence dans le protocole suivant un cas déclaré d’une possible infection au coronavirus. Sans connaître les détails d’un dossier individuel qui peut s’avérer confidentiel, nous pensons que le syndicat est en droit de pouvoir confirmer si le protocole a été suivi adéquatement ou pas. La santé des employés est une responsabilité partagée.

c) Contrairement à ce qui avait été annoncé, la désinfection totale du casino lors de sa fermeture de nuit et faite manuellement… alors que les machines achetées spécifiquement pour cette tâche restent inutilisées.

d) Les bancs ont été installés à l’entrée de tous les mini-casinos, sauf à un endroit (section Platine). Les discussions se poursuivent à cet effet.

e) Concernant les bancs pour les préposés MÀS qui ont été retirés des APL, l’employeur reste sur sa position : il est hors de question de les remettre. Nous nous opposons fermement à cette décision, d’autant plus que les raisons invoquées du côté de l’employeur sont changeantes et peu convaincantes.

f) Tel qu’indiqué précédemment, tous les employés sont en droit de travailler avec des lunettes de sécurité, qui sont disponibles en grandes quantités. L’employeur a également commencé à recevoir des couvre-lunettes et le reste de la commande est en attente d’être livrée.

g) Le produit nettoyant «Secur-Surface» continue d’être utilisé de manière prolongée, alors que des dizaines d’employés se plaignent de maux de gorge, de maux de tête, d’étourdissements et de problèmes de peau. L’employeur nous répète pourtant que ce produit est sans danger… En attendant qu’il soit remplacé ou que la méthode de travail soit modifiée, nous invitons dans l’immédiat tout employé ayant de ces symptômes à se rendre à l’infirmerie pour y faire rapport.

h) Les employés travaillant à l’extérieur auront enfin accès à un dossard individuel et à des vêtements adaptés à la température.

i) Nous avons demandé que le compte-rendu de chaque réunion du comité soit affiché et disponible pour les employés, comme l’était par le passé celui du comité paritaire SST.

j) Le comité continuera à se réunir à tous les jeudis, jusqu’à la fin septembre et au-delà si nécessaire (du côté syndical nous pensons que oui!).

4. Nous avons convoqué d’urgence la direction du casino hier soir et nous avons pu discuter de plusieurs sujets reliés à la santé des employés, puisque certains points ne peuvent attendre un retour éventuel de l’employeur en comité Hygiène+. Par exemple, il est inconcevable d’affirmer que l’utilisation d’un produit nettoyant est adéquate alors que de nombreux employés se rendent malades. Syndicalement, il est clair pour nous que la période que nous traversons exige des standards de qualité hors norme et que nous devons tout mettre en œuvre pour nous assurer tous ensemble que le casino reste un endroit sécuritaire pour tous – une condition essentielle à notre plan de réouverture. Cependant la santé des employés ne peut être sacrifiée au nom de la lutte à la Covid! L’employeur est tenu légalement de s’en assurer.

Nous avons senti une écoute attentive lors de cette réunion et nous devrions avoir un retour rapide sur les questions les plus critiques.

5. En terminant, dans le contexte actuel il est normal d’avoir beaucoup de questionnements. Nous vous rappelons par contre que les représentants syndicaux ne peuvent vous répondre efficacement sur les aires de travail lorsqu’ils ne sont pas libérés des opérations. Il est possible cependant de faire libérer un représentant pour que vous puissiez le rencontrer lors de votre pause, selon l’article 6.2 b) de la convention collective.

Vous pouvez toujours venir nous voir au local syndical : tout en respectant les règles de distanciation physique, au moins un membre du comité exécutif est généralement présent au casino du lundi au vendredi (la semaine prochaine nous serons par contre absents du local vendredi puisque nous aurons une réunion du comité exécutif). Autrement nous demeurons disponibles par téléphone du **514-395-2299** et par courriel à l’adresse habituelle : [sescq.unitegenerale@videotron.ca](mailto:sescq.unitegenerale@videotron.ca)

Nous évaluons également l’idée de faire des rencontres virtuelles (via Teams) où les membres pourraient venir nous rencontrer dans un cadre moins formel. Nous vous reviendrons avec ce point.

**Votre comité exécutif**